



INTERNATIONAL ALLIANCE OF WOMEN ALLIANCE INTERNATIONALE DES FEMMES

PROGRAMME D'ACTION 2025-2028

Mesures relatives aux objectifs stratégiques

Adopté au XL Congrès en Novembre 2025

Prologue

L'Alliance Internationale des Femmes — Droits égaux – Responsabilités égales — œuvre pour faire progresser les droits humains des femmes, l'égalité des genres et la justice sociale dans le monde entier.

Le document *Mesures relatives aux objectifs stratégiques* complète celui des *objectifs stratégiques* en décrivant comment ces objectifs seront atteints par une action coordonnée, le plaidoyer et les partenariats à tous les niveaux.

1. Droits humains *Toutes les femmes et les filles jouissent pleinement de leurs droits humains tels que reconnus par les conventions internationales, sans que personne ne soit laissée pour compte.*

- a. Plaider pour la ratification, la levée des réserves et la mise en œuvre complète de toutes les conventions des Nations Unies relatives aux droits humains, en particulier la CEDAW.
- b. Soumettre et soutenir des rapports alternatifs au CEDAW, à l'Examen Périodique Universel (EPU) et à d'autres organes conventionnels ; surveiller la conformité des États.
- c. Soutenir les initiatives « Villes pour la CEDAW » là où la ratification nationale fait défaut.
- d. Défendre les droits des femmes réfugiées, migrantes, appartenant à des minorités et autochtones, y compris les droits culturels.
- e. Renforcer la participation des femmes aux processus relatifs aux droits humains et les autonomiser en tant qu'agents du changement.
- f. Promouvoir l'inclusion de l'égalité des genres et de l'éducation aux droits humains dans tous les systèmes publics et politiques.

2. Paix *Le droit humain à la paix est universellement reconnu et protégé par le droit international contraignant, avec une représentation égale des femmes dans tous les processus de paix et de sécurité.*

- a. Plaider pour une Convention des Nations Unies sur le droit humain à la paix avec organe de suivi et protocole facultatif.
- b. Promouvoir et surveiller la mise en œuvre de la Résolution 1325 du CSNU et de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS).

- c. Soutenir la participation des femmes aux négociations et à la consolidation de la paix à tous les niveaux.
- d. œuvrer pour le désarmement et le contrôle du commerce des armes, y compris les armes légères et nucléaires.
- e. Plaider pour la reconnaissance du féminicide comme crime de droit international (amendement au Statut de Rome).
- f. Promouvoir l'éducation à la paix et le dialogue interreligieux/interculturel.
- g. Collaborer avec les ONG de femmes pour la paix dans le monde et faire entendre leurs voix dans les processus onusiens.

3. Élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles *Toutes les formes de violence contre les femmes et les filles sont éliminées grâce à l'application universelle des droits humains, de l'égalité et de la justice.*

- a. Plaider pour la ratification universelle et l'application de la Convention d'Istanbul et de la nouvelle Convention de l'UA sur l'élimination de la VFF.
- b. Faire pression pour des lois et mécanismes nationaux de prévention, protection, poursuite et soutien aux survivantes.
- c. Renforcer les refuges, l'aide juridique et les services de soutien psychologique pour les victimes.
- d. Lutter contre les formes émergentes de cyberviolence, de traite et de féminicide.
- e. Impliquer les hommes et les garçons dans l'éducation pour mettre fin à la masculinité toxique et à la violence sexiste.
- f. Coopérer avec les rapporteurs spéciaux de l'ONU et soumettre des rapports alternatifs sur la VFF.
- g. Soutenir l'accès des survivantes à la justice et à une indemnisation, aux niveaux national et international.

4. Démocratie *Les démocraties du monde entier garantissent la parité entre les sexes, la participation inclusive et la représentation égale des femmes à tous les niveaux de décision.*

- a. Promouvoir des réformes juridiques pour une démocratie paritaire et des quotas électoraux.
- b. Plaider pour la participation et le leadership des femmes dans tous les secteurs politiques, judiciaires et économiques.
- c. Construire des alliances contre la réaction mondiale visant les droits des femmes et la démocratie.
- d. Surveiller et dénoncer les menaces à la participation démocratique et à l'espace civique.
- e. Renforcer la culture numérique des femmes pour favoriser l'engagement démocratique.
- f. Modéliser la gouvernance démocratique au sein de l'AIF et la promouvoir à l'extérieur.
- g. Soutenir la protection des défenseures des droits humains et des actrices de la société civile.

5. Changement climatique *L'action climatique est pleinement sensible au genre, garantissant le leadership, la participation et la protection des femmes face aux risques liés au climat.*

- a. Plaider pour des politiques climatiques sensibles au genre et la pleine mise en œuvre de l'Accord de Paris.
- b. Intégrer les droits des femmes dans toutes les politiques d'adaptation et d'atténuation.

- c. Donner la priorité aux besoins des femmes réfugiées climatiques, rurales et productrices alimentaires.
- d. Promouvoir la participation des femmes à la prise de décision environnementale et aux mécanismes de financement climatique.
- e. Mener des actions d'éducation et de plaidoyer sur la santé des femmes et leurs droits sexuels et reproductifs dans le contexte du changement climatique.
- f. Soutenir la participation des membres de l'AIF aux processus de la CCNUCC et garantir leur présence en tant qu'observatrices.
- g. Encourager des solutions d'énergie propre (p. ex. accès universel aux technologies de cuisson propres).

6. Santé *Toutes les femmes et les filles ont un accès universel à des soins de santé sensibles au genre et à la pleine réalisation de leurs droits sexuels et reproductifs.*

- a. Plaider pour l'accès universel aux services de SSR, y compris contraception, avortement sûr et soins maternels.
- b. Promouvoir une éducation sexuelle complète pour les adolescent·e·s.
- c. Mettre fin aux pratiques traditionnelles néfastes telles que les MGF/E et le mariage d'enfants.
- d. Soutenir la recherche et les services en médecine du genre, y compris pour la ménopause et l'endométriose.
- e. Revendiquer la gratuité ou l'accessibilité des produits d'hygiène menstruelle et l'élimination de la « taxe rose ».
- f. Plaider pour une formation médicale sensible au genre et l'inclusion de la santé des femmes dans les programmes d'études.
- g. Promouvoir la collecte et la publication de données sur la mortalité maternelle et les indicateurs de santé des femmes.

7. Femmes dans l'économie *Les systèmes économiques assurent la participation égale, l'égalité salariale et la reconnaissance du travail de soins non rémunéré comme essentiel aux économies durables.*

- a. Plaider pour la ratification et la mise en œuvre des conventions de l'OIT et de la CEDAW relatives aux droits économiques des femmes.
- b. Promouvoir la budgétisation sensible au genre et l'égalité salariale pour un travail de valeur égale.
- c. Reconnaître et redistribuer le travail de soins non rémunéré ; promouvoir une économie du soin.
- d. Garantir l'accès des femmes à la protection sociale, aux retraites et à l'emploi formel.
- e. Soutenir l'entrepreneuriat féminin, l'accès au crédit et les réseaux d'affaires.
- f. Renforcer la représentation des femmes dans la prise de décision économique et les syndicats.
- g. Promouvoir des évaluations d'impact genre de toutes les politiques économiques et des réponses aux crises.

8. Égalité numérique et sécurité en ligne *Les femmes et les filles ont un accès égal et sûr aux espaces numériques, exempts de harcèlement en ligne et de cyberviolence sexiste.*

- a. Plaider pour des lois criminalisant la cyberviolence et assurant la responsabilité des auteurs et des plateformes.
- b. Promouvoir la culture numérique et l'accès équitable des femmes et des filles, y compris dans les domaines STEM.
- c. Défendre une infrastructure Internet inclusive et abordable dans le monde entier.
- d. Garantir que les systèmes d'IA et les algorithmes soient exempts de biais et de stéréotypes sexistes.
- e. Promouvoir une gouvernance responsable des données et une régulation mondiale de l'IA respectueuse des droits humains.
- f. Intégrer la sensibilisation à la sécurité numérique et à la prévention de la violence en ligne dans tous les niveaux d'enseignement.
- g. Soutenir l'assistance aux victimes, les mécanismes de signalement et la coopération transfrontalière en matière de cybercriminalité.

Novembre 2025